



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Caisse des dépôts et consignations

Question écrite n° 27421

Texte de la question

Mme Odile Saugues attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet du Gouvernement de céder le groupe public Médica France, filiale de la Caisse des dépôts, au fonds de pension américain Bridgepoint. Alors que les conséquences tragiques de la canicule ont révélé nos carences concernant la prise en charge des personnes âgées fragiles, le Gouvernement s'apprête à priver la nation d'un outil public d'excellence dans la gestion des résidences médicalisées pour l'accueil des personnes âgées ou dépendantes. Elle lui demande donc de lui indiquer les motivations qui conduisent le Gouvernement à céder cette filiale, et s'il compte en informer le Parlement, autorité tutélaire de la Caisse des dépôts et consignations et de ses filiales.

Texte de la réponse

La décision du groupe Caisse des dépôts et consignations (CDC) de céder sa filiale Médica France est l'illustration de la politique menée par le directeur général de la Caisse des dépôts, avec le soutien du Gouvernement, de consolidation des missions d'intérêt général de la CDC et de transfert au secteur privé des activités concurrentielles ayant une maturité suffisante et/ou se situant hors des coeurs de métier traditionnels de la CDC. La société Médica France, développée à partir de 1999, atteint à présent une taille et une position concurrentielle permettant à son actionnaire historique de valoriser son investissement. Cette cession a été réalisée dans le cadre d'un processus concurrentiel ouvert et transparent et la valorisation qui en résulte préserve les intérêts patrimoniaux publics. L'attention portée par le vendeur au projet industriel du cessionnaire et la possibilité d'une cession totale et immédiate de sa participation ont été également des atouts déterminants dans la sélection du projet présenté par Bridgepoint et la direction. Le repreneur de Médica France a détaillé son intention de développer l'activité et de préserver la capacité d'accueil de personnes âgées que représente ce groupe. Il convient par ailleurs de relativiser le caractère d'outil public d'accueil des personnes âgées, dépendantes que constituerait Médica France dans la mesure où l'activité de la société se situe dans le créneau « haut de gamme » du secteur, avec un prix mensuel des lits (2 500 euros) supérieur de 66 % au prix moyen du marché, seuls 3,3 % des lits de Médica France pouvant prétendre bénéficier de l'aide sociale. Sur l'association du Parlement à cette opération, la CDC est placée depuis 1816, « de la manière la plus spéciale, sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative ». L'information du Parlement s'effectue, lors des séances de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts, présidée par un député, M. Philippe Auberger, et composée en outre de trois autres membres du Parlement, dont deux de l'Assemblée nationale (MM. Jean-Pierre Balligand et Pierre Hériaud) et un du Sénat (M. Philippe Marini). Le projet de privatisation de la société Médica France a dans ce cadre été évoqué à plusieurs reprises avec la Commission : celle-ci a donné un avis favorable au projet de cession à Bridgepoint et à la direction lors de la séance du 10 septembre dernier.

Données clés

Auteur : [Mme Odile Saugues](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27421

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2003, page 8345

Réponse publiée le : 3 février 2004, page 860